

L'Europe accélère l'«économie circulaire»

La Commission Juncker veut aller plus vite dans la mise en place de «l'économie circulaire». Elle crée une plateforme avec la BEI et adopte de nouvelles normes sur les substances dangereuses.

VINCENT GEORIS

En décembre 2015, la Commission européenne lançait un plan pour accélérer la transition de l'Europe vers «l'économie circulaire», qui va de la conception des produits au recyclage des déchets, en passant par la production durable et la consommation responsable.

L'exécutif européen a présenté hier une première évaluation de ce plan, ainsi qu'une série de mesures pour attirer les investisseurs dans ce secteur en plein boom.

Premier constat, si les grands acteurs, comme le belge Umicore, se débrouillent seuls, de nombreuses entreprises ne profitent pas encore pleinement de cette économie.

Accès au plan Juncker de 315 milliards

La Commission a annoncé hier la création d'une plateforme d'aide au financement de l'économie circulaire, en collaboration de la Banque européenne d'investissement (BEI).

L'objectif est de créer un lieu de rencontre entre les entreprises, les banques, les administrations et les ONG. La Commission estime que les entreprises ne sont pas suffisamment informées sur les possibilités d'investissement et veut provoquer la rencontre des acteurs.

La Commission se défend de tout paternalisme dans ce domaine. «L'économie circulaire fonctionne seule, et c'est heureux. Mais, les banques me l'ont dit à Davos, de nombreuses PME voulant se développer dans l'économie circulaire ont du mal à obtenir un financement», dit Jyrki Katainen, le commissaire européen en charge de l'Emploi, de la croissance et de la

compétitivité.

«En théorie, les entreprises d'économie circulaire peuvent utiliser l'enveloppe de 315 milliards d'euros du plan d'investissement de la Commission, via le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS)», ajoute-t-il. Mais combien de ces entreprises sont au courant?

L'exécutif européen s'apprête à lancer un appel aux acteurs et aux investisseurs. La première rencontre aura lieu au printemps.

Recyclage des appareils électroniques

La Commission européenne a aussi adopté hier un train de mesures pour restreindre l'utilisation de certaines substances dangereuses utilisées dans les appareils électriques et électroniques pour faciliter leur vente et leur réparation sur le marché de l'occasion.

Ces mesures devraient permettre d'éviter plus de 3.000 tonnes de dé-

chets dangereux par an dans l'UE et entraîneront des économies d'énergie et de matières premières. Dans le seul secteur de la santé, les économies qui pourraient être réalisées en coûts de soins de santé sont estimées à 170 millions d'euros.

Pour rappel, la Commission a proposé en décembre 2015 que l'UE se fixe des objectifs de recyclage de

65% des déchets dits «municipaux», produits par les ménages, et de 75% des emballages d'ici 2030. Elle s'est aussi fixé un objectif de 10% de mise en décharge.

L'incinération des déchets et l'utilisation des plastiques sont clairement sur la liste noire de la Commission. «Si nous continuons comme ça, d'ici 2050, il y aura plus de plastiques que de poissons dans la mer. Le mieux, c'est d'éviter les plastiques», dit le vice-président de la Commission Frans Timmermans, en charge de l'Économie durable.

«De nombreuses PME voulant se développer dans l'économie circulaire ont du mal à obtenir un financement.»

JYRKI KATAINEN
COMMISSAIRE EN CHARGE
DE L'EMPLOI, DE LA CROISSANCE
ET DE LA COMPÉTITIVITÉ